



ADDENDA #1

Date: le 22 décembre 2017

Projet: Remplacement du refroidisseur de 40 tonnes dans l'appentis - Édifice 22

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Annexe E, Spécifications Techniques & Plans, Section 23 64 26, 2.3 Compresseur, Partie 2.3.2

SUPPRIMER : « Compresseur démarrant à vide, à modulation de puissance par le déplacement linéaire constant d'une soupape à tiroir coulissant en réponse à une variation de la charge. »

AJOUTER : « Modulation de la capacité par étage des compresseurs, charge minimale par dérivation des gaz chauds (2.12.1.1). »

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS